



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr. : Générale  
24 avril 2024  
Français  
Original : anglais

### **Organe subsidiaire pour la mise en application**

#### **Quatrième réunion**

Nairobi, 21-29 juin 2024

Point 13 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Questions administratives et budgétaires**

### **Questions administratives et budgétaires**

#### **Note du Secrétariat**

## **I. Introduction**

1. Par sa décision [15/34](#), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté un programme de travail et un budget intégrés pour la Convention, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. La Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux deux Protocoles ont approuvé un budget de base intégré de 41 646 100 dollars US pour l'exercice biennal 2023-2024, réparti en 19 931 600 dollars US pour l'année 2023 et 21 714 500 dollars US pour l'année 2024.

## **II. Statut des fonds d'affectation spéciale au titre de la Convention et de ses Protocoles**

### **A. Budget de base de la Convention et des Protocoles**

#### **1. Revenus**

2. Après déduction des économies réalisées au cours des périodes précédentes et de la contribution du pays hôte, le Canada, le montant total des contributions mises en recouvrement pour 2023 et 2024 s'élève à 37 938 000 dollars US. Au moment de l'établissement du rapport, aucun nouveau pays n'avait adhéré au Protocole de Cartagena pendant l'exercice biennal en cours, tandis que les contributions des trois pays qui étaient devenus parties au Protocole de Nagoya pendant la même période s'élevaient à 10 400 dollars US, ce qui portait le montant total des contributions à 37 948 400 dollars US, dont 18 103 400 dollars US pour 2023 et 19 845 000 dollars US pour 2024. Au 29 février 2024, le Secrétariat de la Convention avait reçu un total de 20 454 300 dollars US de contributions pour l'exercice biennal 2023-2024.

3. À la même date, le taux de recouvrement s'élevait à 90,60 % pour 2023 et à 20,42 % pour 2024, soit un taux de recouvrement global de 53,90 % pour l'exercice biennal.

---

\* CBD/SBI/4/1.

Tableau 1

**État général des contributions mises en recouvrement pour l'exercice biennal 2023-2024***(En milliers de dollars US)*

<i>Source de financement</i>	<i>Ressources (2023–2024)</i>
Budget approuvé	41 646,1
Pays hôte	(3 298,1)
Économies des années précédentes	(410,0)
Parties supplémentaires au Protocole de Nagoya	10,4
<b>Contribution totale</b>	<b>37 948,4</b>

4. Au 29 février 2024, les arriérés de contributions pour 2022 et les années antérieures s'élevaient à 4 119 709 dollars US, ce qui représentait 19,06 % du total des contributions impayées. À la même date, sept Parties à la Convention, 11 Parties au Protocole de Cartagena et 40 Parties au Protocole de Nagoya n'avaient jamais réglé leurs contributions depuis qu'elles étaient devenues Parties à la Convention ou aux Protocoles.

Tableau 2

**État des contributions impayées au 29 février 2024***(en dollars US)*

<i>Contributions impayées</i>	<i>Convention</i>	<i>Protocole de Cartagena</i>	<i>Protocole de Nagoya</i>	<i>Total</i>
2023-2024	12 436 763	2 598 271	2 459 099	17 494 133
Années précédentes	3 023 509	685 907	410 293	4 119 709
<b>Total</b>	<b>15 460 272</b>	<b>3 284 178</b>	<b>2 869 392</b>	<b>21 613 842</b>

5. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a exhorté les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions aux budgets de base pour 2022 et les années précédentes à le faire sans délai ni condition. La Secrétaire exécutive a également été priée de prendre des mesures de suivi, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Président de la Conférence des Parties, conformément aux paragraphes 18 à 24 de la décision.

6. Les tableaux des contributions aux budgets de base de la Convention et des Protocoles sont disponibles sur le site web du Secrétariat.<sup>1</sup>

**2. Dépenses**

7. Au 29 février 2024, les dépenses pour l'exercice biennal s'élevaient à près de 22 millions de dollars US (voir tableau 3).

**a) Frais de personnel**

8. Lors de sa quinzième réunion, la Conférence a approuvé un budget de 24,1 millions de dollars US pour un tableau d'effectifs de 82 postes (53 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 postes de la catégorie des services généraux). Au 29 février 2024, les dépenses s'élevaient à 13,8 millions de dollars US.

**b) Réunions des organes intergouvernementaux**

9. La Conférence des Parties a approuvé un budget de 5 584 600 dollars US pour l'exercice biennal afin de couvrir les frais de conférence des réunions des organes subsidiaires, de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la onzième réunion de la Conférence des

<sup>1</sup> Voir [www.cbd.int/information/adm-fin/](http://www.cbd.int/information/adm-fin/).

Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Un total de 1,3 million de dollars US ont été dépensés pour couvrir les coûts de la vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la reprise des deuxièmes parties de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, qui se sont toutes tenues en octobre 2023, et de la douzième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention, qui s'est tenue le mois suivant. Les coûts de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, qui s'est également tenue en novembre 2023, ont été couverts par une contribution volontaire du gouvernement norvégien.

#### **c) Réunions du Bureau**

10. Au cours de la période allant de janvier 2023 à février 2024, deux réunions du Bureau de la Conférence des Parties, une réunion du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et une réunion conjointe des deux Bureaux se sont tenues en personne. Un montant total de 123 000 dollars US a été dépensé pour faciliter le voyage des membres du Bureau des états Parties en développement.

#### **d) Réunions d'experts**

11. À sa quinzième réunion, la Conférence des Parties a approuvé un budget de 480 000 dollars US pour l'organisation de plusieurs réunions d'experts en 2023-2024. Au cours de la période allant de janvier 2023 à février 2024, le Secrétariat a organisé les réunions d'experts suivantes, pour un coût total de 278 000 dollars US :

- Douzième réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (15 et 16 mai 2023).
- Première réunion du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique (14-16 juin 2023)
- Cinquième réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (20-22 juin 2023)
- Première réunion du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources (25-29 septembre 2023)
- Dix-huitième réunion du Comité chargé du respect des dispositions du Protocole de Cartagena (24--26 octobre 2023)
- Cinquième réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (13-15 février 2024)

12. Des réunions supplémentaires des comités et des réunions d'autres groupes d'experts ont été organisées grâce à un financement provenant de contributions volontaires. Certains comités et groupes d'experts ont également tenu des réunions en ligne.

#### **e) Voyage officiels**

13. La participation aux réunions et événements d'autres organisations est l'un des principaux moyens de créer des synergies avec les travaux de la Convention et de ses Protocoles et les programmes de travail intégrés. Par conséquent, les membres du personnel du Secrétariat se sont rendus à plusieurs réunions et événements pour représenter la Convention et ses Protocoles. Un montant total de 520 000 dollars US a été dépensé à cette fin au cours de la période allant de janvier

2023 à février 2024. Étant donné que le Secrétariat est de plus en plus sollicité pour participer à des réunions et à des événements, on s'attend à ce que le budget approuvé de 640 000 dollars US pour l'exercice biennal soit dépassé. Il convient de noter que le budget des voyages pour l'exercice biennal en cours est nettement inférieur à ceux des exercices biennaux précédents, qui variaient entre 800 000 et 900 000 dollars US.

Tableau 3

**Dépenses prévues par poste de dépense par rapport au budget intégré approuvé pour 2023-2024**  
(En milliers de dollars US)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget total approuvé</i>	<i>Total des engagements de dépenses (1er janvier 2023-29 février 2024)</i>	<i>Écart</i>
I A. Frais de personnel	24 157,30	13 789,70	10 367,60
B. Assistance temporaire / heures supplémentaires	200,00	119,00	81,00
C. Consultants / sous-traitance	100,00	2,80	97,20
D. Formation	10,00	7,30	2,70
E. Révision structurelle	250,00	–	250,00
F. Réunion du Bureau	2 789,00	123,00	155,90
G. Réunions d'experts	480,00	278,00	202,00
H. Réunions des organes intergouvernementaux	5 584,60	1 273,30	4 311,30
I. Matériels pour la sensibilisation du public	100,00	17,10	82,90
J. Traduction de projets de sites web de centres d'échange d'informations ou/et de sites web	130,00	18,50	111,50
K. Voyage officiels	640,00	520,00	120,00
L. Locations et frais associés	2 918,70	1 799,70	1 119,00
M. Technologie informatique	130,00	32,00	98,00
N. Frais généraux	1 453,20	1 061,70	391,50
<b>Sous-total (I)</b>	<b>36 432,70</b>	<b>19 042,10</b>	<b>17 390,60</b>
II Dépenses d'appui au programme (13 %)	4 736,20	2 475,50	2 260,70
<b>Sous-total (I + II)</b>	<b>41 168,90</b>	<b>21 517,60</b>	<b>19 651,30</b>
III Réserve de trésorerie	477,20	477,20	–
<b>Total (I + II + III)</b>	<b>41 616,10</b>	<b>21 994,80</b>	<b>19 651,30</b>

**B. Fonds d'affectation spéciale volontaire à l'appui d'activités approuvées pour la période 2019-2020**

14. La Conférence des Parties et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles ont pris acte des estimations de financement de 22 207 099 dollars US pour le fonds d'affectation spéciale en contributions volontaires additionnelles à l'appui d'activités approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles (fonds d'affectation spéciale BE) pour la période 2023-2024.

15. Au 29 février 2024, des contributions d'un montant de 13 millions de dollars US avaient été reçues pour le fonds d'affectation spéciale BE. Ce montant comprenait 8,9 millions de dollars US provenant des engagements pluriannuels des gouvernements du Canada, du Danemark, du Japon (par l'intermédiaire du Fonds japonais pour la biodiversité) et de la Norvège, ainsi que de l'Union européenne. Les domaines d'activité pour lesquels les contributions volontaires sont les plus importantes sont énumérés dans le tableau 4.

Tableau 4

**Domaines d'activité pour lesquels les contributions volontaires sont les plus importantes**

(En milliers de dollars US)

<i>Domaine thématique</i>	<i>Total des contributions</i>
Aires protégées	409,50
Espèces exotiques envahissantes	430,70
Protocole de Nagoya	415,80
Planification, suivi, établissement de rapports et révision	758,30
Biodiversité des eaux agricoles et intérieures	135,60
Prévention des risques biotechnologiques	623,30
Création et renforcement des capacités	248,60
Gestion des connaissances	349,90
Participation des parties prenantes	470,00
Changement climatique	200,00
Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	1 569,40
Mobilisation des ressources	706,20
Biodiversité marine et côtière	956,00
<b>Total</b>	<b>7 273,30</b>

**C. Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires visant à faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales (VB) pour la période 2023-2024**

16. La Conférence des Parties et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles ont pris acte des estimations de financement de 895 400 dollars US pour le fonds général d'affectation spéciale (fonds d'affectation spéciale VB) pour les contributions volontaires visant à faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales pour la période 2023-2024.

17. À la date de la rédaction du rapport, le Secrétariat avait reçu des contributions d'un montant total de 344 000 dollars US pour l'exercice biennal en cours. Ces contributions ont contribué à financer : le voyage de 48 participants issus de peuples autochtones et de communautés locales pour assister à la vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ; la reprise de la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention ; la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya ; la douzième réunion du Groupe de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes ; la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ; la vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire pour la mise en application.

**D. Fonds d'affectation spéciale volontaire destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention pour la période 2023-2024**

18. La Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles ont pris acte des estimations de financement de 8 604 400 dollars US pour le fonds général d'affectation spéciale volontaire (fonds d'affectation spéciale VB) destiné à faciliter la participation des Parties au processus de la Convention pour la période 2023-2024. À la date de la rédaction du rapport, le Secrétariat avait reçu des contributions d'un montant total de 1,6 millions de dollars US pour l'exercice biennal en cours. Un montant de 2,1 millions de dollars US avait été dépensé pour financer la participation de 430 délégués (sur 520 demandes de financement soumises au Secrétariat) de pays en développement à la vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à la

reprise des deuxièmes parties de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la quatrième réunion de la Conférence des Parties Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, à la douzième réunion du Groupe de travail sur l'article 8 (j) et les dispositions connexes, à la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, à la vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire pour la mise en application. Conformément à la procédure d'allocation de financement du fonds d'affectation spéciale BZ adoptée par la Conférence des Parties lors de sa neuvième réunion (décision [IX/34](#), paragraphe 31), la priorité a été donnée au financement des délégués des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

19. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour faciliter la participation des États parties en développement à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

20. Le 24 avril 2024, le Secrétariat a adressé une lettre à toutes les Parties pour solliciter des contributions supplémentaires afin de reconstituer le fonds d'affectation spéciale BZ et permettre la participation pleine et effective des États Parties en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, à ces réunions.

### **III. Autres sujets.**

#### **A. Budgétisation axée sur les résultats**

21. En réponse à une demande de la Conférence des Parties dans sa décision [14/37](#) et aux recommandations d'audit, le Secrétariat a développé un cadre axé sur les résultats pour la programmation et la budgétisation de son travail. Ce cadre a été progressivement mis en place depuis le début de l'année 2023 dans le but de devenir pleinement opérationnel au cours de l'exercice biennal 2025-2026. Il sera mis à jour régulièrement, en particulier après les grandes réunions, afin de garantir que la planification est alignée et ajustée sur la base des décisions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles. Le cadre devrait aider le Secrétariat à déterminer ses besoins en ressources et à optimiser à l'avenir l'utilisation des fonds de contributions volontaires pour obtenir des résultats.

22. Le Secrétariat a commencé à utiliser le cadre axé sur les résultats pour assurer une mise en œuvre optimisée de ses activités et des fonds de contributions volontaires. Le cadre permettra également au Secrétariat de suivre la mise en œuvre de ses activités et de rendre compte des résultats de manière efficace.

#### **B. Introduction d'un nouvel outil de suivi des programmes**

23. Le Secrétariat des Nations Unies a introduit la solution intégrée de planification, de gestion et d'établissement de rapports, conformément à la vision du Secrétaire général des Nations Unies d'un Secrétariat des Nations Unies plus souple et plus décentralisé. Dans sa résolution 74/271 sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un système de responsabilisation au Secrétariat des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de renforcer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. La solution est conçue pour faciliter la mise en œuvre de projets axés sur les résultats suivant l'approche du cadre logique, conformément

aux principes de la gestion axée sur les résultats, et soutiendra ainsi l'engagement et les efforts du Secrétaire général pour mettre en œuvre une culture de gestion axée sur les résultats.

24. En mars 2024, le PNUE a organisé une session de formation, accueillie par le Secrétariat de la Convention, sur la solution intégrée de planification, de gestion et d'établissement de rapports pour les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, à l'appui de leur transition vers la solution. Le Secrétariat de la Convention a commencé à déployer le nouveau système et l'utilisera pour la gestion de son programme de travail. La solution soutiendra et renforcera la mise en œuvre du cadre axé sur les résultats du Secrétariat.

### **C. Dotation en effectifs**

25. Lors de sa quinzième réunion, au paragraphe 8 de sa décision 15/34, la Conférence des Parties a adopté un tableau d'effectifs de 53 postes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 29 postes dans la catégorie des services généraux au titre du budget de base intégré pour la Convention et ses Protocoles. Au moment de l'établissement du rapport, il y avait huit postes vacants dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et deux postes vacants dans la catégorie des services généraux, pour lesquels le recrutement était en cours et à différents stades. Tous les postes vacants devraient être pourvus d'ici la fin de l'année 2024.

26. Outre les postes financés par le budget de base intégré, la Division de l'administration, des finances et des services de conférence compte 17 postes (4 dans la catégorie des administrateurs et 13 dans celle des agents des services généraux) financés par le fonds d'affectation spéciale pour les frais généraux du PNUE, 5 postes financés par le Fonds japonais pour la biodiversité (3 dans la catégorie des administrateurs et 2 dans celle des agents des services généraux), 2 postes dans la catégorie des administrateurs financés par des contributions volontaires fournies par l'Union européenne et 2 postes financés par la République de Corée dans le cadre du projet de l'Initiative Bio-Bridge (1 dans la catégorie des administrateurs et 1 dans celle des agents des services généraux). La République de Corée finance également directement un administrateur expert en mission.

27. Par ailleurs, trois administrateurs auxiliaires parrainés par le gouvernement japonais (deux) et le gouvernement italien (un) soutiennent actuellement le Secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail.

28. Au 29 février 2024, le Secrétariat avait eu recours aux services de 43 consultants et vacataires au cours de l'exercice biennal, principalement financés par des contributions volontaires, en tant que ressources supplémentaires pour mettre en œuvre le programme de travail et gérer les besoins en personnel à court terme.

29. Le processus de recrutement du Secrétaire exécutif a été entrepris par le PNUE, et le Secrétaire général a nommé Astrid Schomaker au poste de Secrétaire exécutive le 2 avril 2024. La nouvelle Secrétaire exécutive devrait prendre ses fonctions dans les semaines à venir.

30. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive de réaliser un examen fonctionnel externe approfondi de la structure du Secrétariat, en vue d'actualiser sa structure et ses postes à la lumière du Cadre mondial pour la diversité biologique de Kunming-Montréal, pour examen par la Conférence des Parties lors de sa seizième réunion. En raison de la lourde charge de travail, des contraintes de capacité, de la prolongation du processus de recrutement du Secrétaire exécutif et de l'incertitude quant à la date de ce recrutement, l'examen fonctionnel n'a, à ce jour, pas été effectué.